

(N° 26.)

SÉNAT DE BELGIQUE

RÉUNION DU 29 JANVIER 1920.

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi accordant une
pension :

- 1° à la Dame Lise-Emma Doresse, veuve de M. Antoine Delporte ;
- 2° à la Dame Mélanie Masson, veuve de M. Joseph Lambillotte.

(Voir les n^{os} 49, 51 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séance du 22 janvier 1920.)

Présents : MM. DE BAST, président f. f. ; DELANNOY, CAPPELLE
et le baron DE MÉVIUS, rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre, à l'unanimité des membres présents, a approuvé, le 22 janvier, la proposition de Loi qui lui a été soumise, par sa Commission spéciale, sur la demande de pension, due à l'initiative de l'honorable M. Troclet, en faveur des veuves de MM. Delporte et Lambillotte, respectivement membres du Parlement pendant près de vingt et vingt-cinq ans, et dont la situation mérite tout intérêt.

Bien que ce soit une tradition pour la Chambre d'intervenir dans des circonstances analogues, un membre a exprimé, à nouveau le regret de voir assimiler les parlementaires à des fonctionnaires, et a voté contre le Projet de Loi qui nous est soumis.

Ce n'est donc que par trois voix contre une que votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer l'adoption de ce Projet de Loi et d'accorder à ces Dames les pensions viagères de 3,000 francs incessibles et insaisissables qui vous sont demandées.

Le Rapporteur,
Baron DE MÉVIUS.

Le Président f. f.,
CAMILLE DE BAST.